

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-34**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE FREE MOBILE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZA n° 56

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2022

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. THIMONIER Franck, MM ABADIE Frédéric, BERCIMUELLE Laurent, MONTAGNON Bruno, JARRIGE Jérôme, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVIER Christelle, M. ASTRUC Pierre-Charles, Mme CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

Absents : Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Christine FASSINOT*), Mmes LONGEARD Gaëlle, BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, PARENTI Sandrine

Secrétaire de séance : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire présente le projet d'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile par la Société FREE MOBILE, sur la parcelle communale cadastrée section ZA, n° 56, située lieu-dit « Les Blaches ».

Une surface de 90 m² serait mise à disposition de FREE MOBILE, en vue de la mise en place des installations de communications électroniques. La redevance annuelle serait fixée à 4 700.00 €, indexée sur l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du site public, aux conditions précitées, pour une durée de douze années, à effet du 1^{er} janvier 2023.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 12 décembre 2022

Le Maire,



Alain CAUQUIL